

L'EUDR pour les PME

Des règles claires, une mise en œuvre simplifiée

Suis-je concerné par le règlement EUDR ?

Oui, si vous commercialisez, transformez, importez, exportez ou distribuez au sein de l'Union européenne des produits ou dérivés figurant à l'*annexe I* du règlement.

Les produits concernés incluent notamment :



EUDR pour les PME – Délais et exemptions

En principe, les PME doivent se conformer au règlement EUDR d'ici le **30 décembre 2025**.

Cependant, si votre entreprise n'était pas auparavant soumise au règlement EUTR et remplit **au moins deux des trois critères suivants**, vous pouvez bénéficier d'un **report jusqu'au 30 juin 2026** :

- ✓ **Moins de 50 employés**
- ✓ **Chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions d'euros**
- ✓ **Total de bilan inférieur à 10 millions d'euros**

Les entreprises suivantes peuvent s'appuyer sur les numéros de référence fournis par leurs fournisseurs :

- ✓ **Les exportateurs** de produits déjà mis sur le marché de l'UE, pour lesquels les obligations de diligence raisonnable ont été remplies
- ✓ **Les fabricants** qui utilisent exclusivement des matériaux ou produits intermédiaires déjà mis sur le marché de l'UE
- ✓ **Les distributeurs** qui commercialisent uniquement des produits déjà mis sur le marché de l'UE

Que faut-il faire ?

Respectez le règlement EUDR en 5 étapes clés :

- 1. Collecter les données** Rassemblez toutes les informations pertinentes : fournisseurs, produits, commandes, ainsi que les données géographiques et de récolte.
- 2. Évaluer les risques** Vérifiez l'absence de déforestation et la légalité des produits via une analyse rigoureuse des risques.
- 3. Mettre en place un système de suivi** Assurez la traçabilité interne en reliant les flux de produits entrants et sortants.
- 4. Préparer la déclaration de diligence raisonnable (DDS)** Documentez la conformité complète aux exigences du règlement.
- 5. Soumettre la DDS et transmettre les références** Envoyez votre DDS à l'UE et communiquez les numéros de référence à vos clients.

Pourquoi choisir osapiens Easy Start ?

- ✓ **Lancez-vous sans attendre** grâce à des modèles éprouvés, basés sur les meilleures pratiques
- ✓ **Gagnez en sérénité** : processus automatisés, effort minimal
- ✓ **Assurez une conformité totale** avec toutes les exigences de l'EUDR
- ✓ **Une offre claire et équitable** : prix forfaitaire, zéro frais cachés

Simplifiez votre mise en conformité EUDR

→ Faites le premier pas dès aujourd'hui.

Commencer